

Bulletin éducation

N° 10 – août 2000

Sommaire

Editorial

	Page
Editorial	1
Le Conseil de l'Europe et la MINUK signent un contrat parrainé par la Banque Mondiale sur la réforme de l'enseignement supérieur au Kosovo	2
L'éducation en Bosnie-Herzégovine constitue le point de départ d'une société multi-ethnique stable	3
Conférence régionale des Ministres de l'Éducation (Tbilissi, Géorgie)	4
2001, Année européenne des langues	5
Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) déménage	6
Les universités comme sites de citoyenneté – un projet de recherche sur l'éducation au service de la démocratie	7
20 ^e Session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'éducation (Cracovie – Pologne)	9
Un nouveau Directeur Général pour l'éducation, la culture, le patrimoine, la jeunesse, le sport et l'environnement	10
Livres en bref	10
Calendrier des manifestations	12

2000



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

La période d'été est traditionnellement celle où le monde de l'éducation recharge ses batteries et examine les nouveaux défis à venir. C'est également le cas au Conseil de l'Europe bien que, et c'est peut-être là le signe d'une époque en rapide mutation, cet été n'ait pas vu les activités ralentir dans certaines zones de l'Europe, en Europe du Sud-Est notamment.

Le rôle de soutien du Conseil de l'Europe exercé dans le rétablissement du système éducatif au Kosovo s'est soldé par la signature d'un contrat financé par la Banque mondiale sur la réforme du système d'enseignement supérieur avec la Mission Intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). On n'a pas perdu de temps à sa mise en œuvre, un travail considérable ayant déjà été accompli pour assurer une nouvelle base légale de l'enseignement supérieur sur le territoire et pour réformer le système d'enseignement judiciaire. Le communiqué de presse donne des informations détaillées sur les enjeux de ce projet (cf. page 2).

La mise en œuvre des activités en Bosnie-Herzégovine se poursuit: le rôle crucial de l'éducation dans le processus de retour des réfugiés et du développement de fondements démocratiques de la société a été reconnu tant dans le pays que par la communauté internationale. La dynamique

de la réforme du système éducatif est alimentée par un mélange de stimulants, afin que le pays puisse faire partie intégrante des structures européennes, et par un soutien financier conditionnel. Des progrès réels et tangibles ont été réalisés durant l'année écoulée; beaucoup de travail reste à faire si l'on veut que les droits de l'homme et la démocratie véritable deviennent la force motrice de la société.

Le Conseil de l'Europe a été au premier plan des changements dans le domaine de l'éducation durant le processus actuel d'adhésion à l'Organisation. Suite au Rapport hautement apprécié du parlementaire espagnol Lluís Maria de Puig, l'Assemblée parlementaire a adopté une recommandation sur l'éducation en Bosnie-Herzégovine (cf. page 3). Il s'agit d'un instrument important dans la poursuite des progrès.

Un important travail est également effectué sur le continent européen dans d'autres régions troublées. La Conférence régionale des Ministres de l'Éducation en Géorgie (cf. page 4) fut un succès et a rassemblé les Ministres de l'Éducation d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Elle a permis l'adoption d'une déclaration commune définissant les objectifs pour l'éducation.

Cet événement constitue un signe positif dont l'importance ne devrait pas

être sous-estimée dans un climat actuel politiquement et économiquement instable. Entre-temps, d'autres initiatives paneuropéennes, en particulier la promotion de l'enseignement des langues (cf. page 5) et la citoyenneté européenne

(cf. page 7), demeurent la caractéristique du Conseil de l'Europe.

Alors que notre but d'harmonie européenne, de coopération et d'unité ne sera peut-être jamais entièrement

atteint, c'est le voyage même qui compte et qui est source d'inspiration et d'enrichissement.

Gabriele Mazza

(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 29)

Le Conseil de l'Europe et la MINUK signent un contrat parrainé par la Banque mondiale sur la réforme de l'enseignement supérieur au Kosovo



«Immédiatement après la cérémonie (de gauche à droite): L'Ambassadeur allemand Johannes Dohmes, l'Ambassadeur hongrois Janos Perenyi, Gabriele Mazza, Verena Taylor, l'Ambassadeur italien Pietro Ercole Ago, Michael Daxner, l'Adjoint au Représentant Permanent autrichien Johannes Fröhlich et Sjur Bergan »

Gabriele Mazza, Directeur délégué de l'Education et de l'Enseignement supérieur au Conseil de l'Europe, et Michael Daxner, chef du département de l'éducation de la mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK), ont signé le 20 juin 2000 un contrat relatif à un projet qui a pour but de régénérer le système d'enseignement supérieur du Kosovo.

Cette action, qui doit durer deux ans et qui a un budget global de 500 000 € (500 000 \$), aura trois axes principaux:

- législation;

- gestion et développement stratégique;
- qualifications professionnelles en médecine et en droit.

Le premier domaine – la réforme législative – sera la composante essentielle du contrat, car il est impératif, si l'on souhaite mettre en place un système d'enseignement supérieur efficace, de lui donner une base juridique solide et démocratique. Dans ce cadre législatif réformé, le projet aidera l'Université de Pristina (Kosovo) à élaborer des systèmes de planification stratégique durable et d'information en matière de gestion.

La remise à niveau des qualifications professionnelles impliquera une recertification et une amélioration des connaissances et des compétences pour les fonctionnaires de la santé et du système judiciaire qui ont obtenu leurs qualifications dans le cadre du système d'éducation parallèle.

Des formations appropriées feront en sorte que ces compétences professionnelles soient conformes aux normes européennes modernes. L'Association des universités européennes (CRE) et la conférence des recteurs allemands seront parties prenantes au contrat pour cet aspect du projet.

Les membres du groupe de travail de Pristina, établi par le Conseil de l'Europe et la CRE à la cessation des hostilités au Kosovo, il y a un an, apporteront également leur assistance tout au long de la mise en œuvre du projet. La conférence des recteurs allemands, le ministère autrichien de l'Education et un certain nombre d'universités européennes sont également représentés au sein du groupe.

Le Conseil de l'Europe estime que l'accès des citoyens des divers groupes ethniques du Kosovo à un enseignement supérieur approprié dans le cadre d'un système unique est un moyen puissant de promouvoir la stabilité démocratique par l'éducation, et ce

principe sera au cœur du projet parainé par la Banque mondiale, dans tous ses aspects.

En ouvrant la cérémonie de signature, M. Mazza a défini le contrat comme une «contribution majeure à la construction d'un système d'enseignement viable au Kosovo» et a fait valoir l'importance de la coopération entre institutions internationales pour garantir un Kosovo pacifique dans lequel «les possibilités sont déterminées par les qualifications et les compétences et non sur la base de considérations ethniques, linguistiques ou religieuses».

Le Professeur Daxner, pour sa part, a rappelé les difficultés des quelque 400 000 étudiants qui se sont trouvés dans une «situation très complexe»

ces dix dernières années et il a ajouté que la Minuk n'a pas eu de mal à sélectionner le Conseil de l'Europe en tant que partenaire principal de ce contrat, étant donné son expérience et ses connaissances spécialisées en matière de réforme législative universitaire.

Les Représentants Permanents de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Italie et l'adjoint du Représentant Permanent de l'Autriche ont assisté à la cérémonie de signature. ■

Contact:

Sjur Bergan
E-mail: sjur.bergan@coe.int
Sarah Keating
E-mail: sarah.keating@coe.int

41 membres:

Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, République slovaque, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni

L'éducation en Bosnie-Herzégovine constitue le point de départ d'une société multi-ethnique stable

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté le 5 avril 2000 une recommandation sur l'éducation en Bosnie-Herzégovine, à l'issue d'un débat portant sur un rapport présenté par Lluís Maria de Puig (Espagne, Socialiste). Destinée à favoriser la stabilité démocratique et le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la recommandation encourage un système éducatif coordonné et exempt de ségrégation et de stéréotypes.

L'éducation est un facteur décisif pour parvenir à une situation compatible avec les normes du Conseil de l'Europe et constitue, de ce fait, un pas important vers l'adhésion à l'Organisation souhaitée par la Bosnie-Herzégovine.

L'Assemblée parlementaire a recommandé au Comité des Ministres de

donner au Conseil de l'Europe les moyens de poursuivre son rôle décisif

M. Lluís Maria de Puig



dans ce domaine en Bosnie-Herzégovine, de favoriser les initiatives locales en matière d'éducation et de coopérer dans la réinterprétation des accords de Dayton en vue d'assurer une distribution plus fonctionnelle des responsabilités au niveau des cantons et de l'Etat.

L'Assemblée a également invité le Comité des Ministres à étudier la possibilité de mettre sur pied des écoles multi-ethniques et à coordonner son

action en liant le soutien financier au respect, par les autorités, de conditions définies au préalable. Le Comité des Ministres, a-t-elle dit, devrait faire pression pour qu'une approche commune se développe en ce qui concerne l'histoire récente du pays.

Ces progrès et d'autres se réaliseront sous les auspices du Bureau du Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine grâce à une coopération étroite et continue entre le Conseil de l'Europe

et d'autres organisations internationales telles que l'Unesco, la Banque Mondiale et l'Union Européenne. ■

Contact:

João Ary
Secrétariat de l'Assemblée
Commission de la culture
et de l'éducation
Tél. +33 (0)3 88 41 21 12
E-mail: Ary@coe.int

Conférence régionale des Ministres de l'Education – Tbilissi, Géorgie, 28-29 mars 2000

Le Conseil de l'Europe et le Ministère de l'Education de la Géorgie ont organisé une Conférence régionale des Ministres de l'Education qui a eu lieu à Tbilissi dans le cadre des célébrations des 3000 ans d'existence de la Géorgie en tant qu'Etat. Les Ministres de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont été invités à participer à cette Conférence à Tbilissi.

M. Hans Christian Krüger, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, a ouvert la Conférence avec M. Vaja Lortkipanidze, Ministre d'Etat, M. Irakli Menagarishvili, Ministre des Affaires étrangères et M. Alexander Kartoziya, Ministre de l'Education.

La Conférence avait pour objectif de:

- discuter des réformes éducatives des pays représentés à la Conférence;
- passer en revue avec chaque pays les programmes d'activité avec le Conseil de l'Europe sur la réforme de l'enseignement de l'histoire;
- examiner les activités régionales actuellement mises en œuvre, à savoir l'Initiative de la Mer Noire

sur l'Histoire et, en particulier, «l'Initiative de Tbilissi».

Les Ministres ont eu des discussions approfondies sur chacun des thèmes et en particulier sur ceux relatifs à l'enseignement de l'histoire. Chacun des pays participe aux travaux du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire, principalement



«Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Hans Christian Krüger, lors de la conférence de Tbilissi»

par leur engagement dans deux programmes régionaux, à savoir: l'Initiative de Tbilissi et l'initiative sur l'Histoire de la Mer Noire. Deux pays, la Géorgie et la Fédération de

Russie, participent aux deux initiatives, ce qui a pour avantage de leur permettre de profiter des expériences partagées et de leur éviter de travailler dans l'isolement. Une telle coopération assure également un échange profitable.

Grâce au rôle joué par le Conseil de l'Europe dans l'organisation de cette conférence, elle fut pour les Ministres de l'Education de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan une première occasion de se rencontrer et de s'entretenir dès le début du conflit en Nagorno-Karabakh.

A la session de clôture, les Ministres ont adopté une déclaration qui a été transmise, pour information, au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cette déclaration sera également soumise à la prochaine session de la conférence permanente des Ministres de l'Education (Cracovie, Pologne, 15-17 octobre 2000). ■

Contact:

Alison Cardwell
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 17
E-mail: alison.Cardwell@coe.int

2001, Année européenne des langues

En janvier 1999, le Conseil de l'Europe a proclamé l'année 2001 «Année européenne des langues» (AEL). Elle sera l'occasion de célébrer la richesse du patrimoine linguistique européen comme source d'enrichissement mutuel, d'encourager un apprentissage des langues diversifié sur un continent en interaction croissante, et de soutenir l'apprentissage des langues tout au long de la vie pour faire face aux changements économiques, sociaux et culturels en Europe. En juin 2000, les instances de l'Union européenne ont officiellement déclaré l'année 2001 «Année européenne des langues», et le Conseil de l'Europe coopérera étroitement avec l'Union européenne durant toute l'année. L'Unesco y jouera également un rôle actif.

La structure de la Convention culturelle européenne permet au Conseil de l'Europe de toucher la population de quarante-sept pays. Les quinze Etats membres de l'Union européenne et les trois pays de l'AELE participeront également à l'année européenne des langues par le biais de l'Union européenne. Le Conseil de l'Europe accordera une attention particulière aux besoins des nouveaux Etats membres.

Pour assurer une bonne coordination et fixer définitivement les modalités d'organisation de l'Année européenne des langues, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne tiendront un deuxième séminaire à l'intention des coordonnateurs nationaux, qui sera organisé par les autorités britanniques à Manchester, du 19 au 21 octobre 2000.

A partir de l'automne 2000, des informations sur l'année seront consultables sur le site Internet commun Conseil de l'Europe/Union européenne qui contient des hyper liens donnant accès à d'autres sites nationaux et internationaux sur le même sujet (certains d'entre eux seront maintenus après l'Année et serviront de

plate-forme pour les questions linguistiques). Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet du Conseil de l'Europe: <http://culture.coe.int/AEL2001EYL>

Les manifestations de lancement de la campagne à Lund, Suède les 18-20 février 2001 et de clôture en Belgique, vers la fin de l'année seront organisées conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Une journée européenne des langues (pour promouvoir la diversité linguistique), une semaine d'apprentissage des langues pour les adultes (pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie) et des concours européens (pour impliquer la jeunesse) seront également organisés sous forme d'activités communes. Enfin, un guide pour l'apprentissage des langues par les adultes sera coproduit.

Le Conseil de l'Europe organisera plusieurs manifestations aux niveaux régional et européen, par exemple une conférence européenne sur les langues minoritaires, qui se tiendra en Croatie en mars 2001. Cette conférence va permettre de mettre en valeur les travaux du Conseil de l'Europe aussi bien dans le domaine des droits des minorités que dans celui du Pacte de stabilité.

Une place importante sera accordée à la promotion des instruments du Conseil de l'Europe (Cadre européen commun de référence et Portfolio européen des langues) et des politiques nationales d'éducation visant à favoriser un apprentissage des langues diversifié.

La publicité jouera un rôle clé en faisant connaître les objectifs de l'AEL. Un dépliant qui sera traduit dans les langues des Etats membres a été élaboré et un dossier d'information plus complet s'adressant également au grand public sera mis au point de concert avec l'Union européenne.

Outre le site Internet, un site Intranet sera mis en place pour faciliter la communication entre les différentes structures de coordination. Divers moyens de promotion seront utilisés dans le but de motiver les citoyens européens à apprendre des langues. ■

Contact:

E-mail: decs-lang@coe.int

Site Internet:

<http://culture.coe.int/lang>



«Logo de l'Année européenne des langues Conseil de l'Europe/Union Européenne»

Le Centre européen pour les langues vivantes déménage!

Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) déménage et s'installe en octobre 2000 dans de nouveaux locaux situés au cœur de la ville de Graz.

En d'autres termes le CELV passe d'un système d'activités que l'on pourrait apparenter à une course de cent mètres haies à un système général plus proche d'une course de fond qui miserait sur

que jamais un lieu au service de ses pays membres en offrant deux pôles centraux: celui d'une programmation à moyen terme qui répond déjà aux nouvelles demandes et orientations de l'Europe en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues et celui d'un centre de ressources qui, avec son personnel, a l'ambition de devenir dans un avenir proche une référence essentielle pour tous ceux en quête de documents et d'informations sur l'état actuel des langues en Europe.



«Nouveaux locaux du Centre européen pour les langues vivantes à Graz (Autriche)»

Ce changement de lieu revêt une signification toute particulière. Il concrétise un peu plus de cinq années d'efforts et de dévouement. Il marque également une étape décisive de l'évolution du programme d'activités du CELV dans le sens où celui-ci passe d'un mode de fonctionnement annuel à une programmation à moyen terme basée sur trois ans.

Aujourd'hui il ne s'agit plus d'identifier d'abord le CELV à des ateliers ponctuels sur tel ou tel sujet mais plutôt de l'identifier à des projets sélectionnés avec le plus grand soin englobant le plus souvent un ensemble d'éléments à orchestrer allant d'études, de réunions préparatoires, à des ateliers, des événements régionaux et des publications; à cela s'ajoutent des équipes d'experts et des participants des divers pays motivés, disponibles et prêts à s'investir sur plusieurs années.

la continuité et le suivi des projets de leur conception à leur réalisation.

L'aménagement dans de nouveaux locaux est également un symbole de l'accroissement des activités du CELV qui est passé en peu de temps de huit à vingt-huit pays membres¹ rendant un peu exiguës les anciens locaux situés dans la Schubertstrasse.

Avec près de 1000 m² offerts généreusement par les autorités autrichiennes, le CELV va pouvoir élargir sa capacité d'accueil pour les ateliers et les groupes de travail qui disposeront dorénavant chacun d'une salle. Des bureaux seront également mis à la disposition des coordinateurs, chercheurs, boursiers et stagiaires.

Quatre fois plus grand que le précédent, le Centre européen pour les langues vivantes «façon nouvelle» sera plus

Par ailleurs le CELV est en train d'accroître sa capacité de communication et par là même son rayonnement en établissant un vaste réseau de centres de diffusion de ses productions, grâce à une meilleure structuration et alimentation de ses deux sites web: l'un situé à Strasbourg donne une information générale sur le CELV et l'autre situé à Graz est interactif et complet car il inclut toute une palette d'informations, de données en ligne, de publications et de réseaux.

Bien que situé à 900 km de Strasbourg, le Centre européen pour les langues vivantes se sent cependant très proche de sa maison mère grâce aux liens quotidiens multiples et denses qu'il échange avec elle, notamment avec la Division des langues vivantes pour l'organisation de l'année européenne des langues. ■

Contact:

Michel Lefranc
Centre européen
pour les langues vivantes (CELV)
Tél.: 00 43 316 32 35 54
E-mail: lefranc@via.at

¹ Etats membres du CELV – GRAZ: Andorre, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse et «L'ex-République yougoslave de Macédoine».

Les universités comme sites de citoyenneté – un projet de recherche sur l'éducation au service de la démocratie

Les établissements d'enseignement supérieur offrent-ils à leurs étudiants la possibilité de participer à la vie interne des universités? Les étudiants sont-ils consultés par l'administration pendant le processus décisionnel? Cette tâche est-elle bien remplie par l'administration?

Ce ne sont là que quelques questions d'une enquête à laquelle ont répondu les premiers les étudiants de l'Université Vytautas Magnus de la ville de Kaunas en Lituanie. Mais ils ne sont pas les seuls. Depuis mars dernier, ce sont leurs confrères de Tirana, Skopje, Tuzla, Szeged, Belfast, Cergy Pontoise, Milan, Ankara, Tavrida, Samara, Bergen, Volos et Oldenburg qui les ont rejoints. Ils participent tous à des enquêtes menées par des chercheurs engagés par le Conseil de l'Europe dans le cadre de son nouveau projet «Les universités comme sites de citoyenneté» lancé en octobre 1999.

Après des mois de réflexion et quelques réunions de consultation, un Groupe de travail présidé successivement par les Professeurs Krzysztof Ostrowski (Pologne) et Michael Daxner (Allemagne), décide de lancer un projet pilote et de recherche sur l'éducation au service de la citoyenneté et de la démocratie. Traduisant ainsi dans les faits le souhait exprimé par le Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CC-HER), pour dresser un premier bilan des activités effectivement menées par les établissements d'enseignement supérieur européens en faveur de la promotion de la citoyenneté et des institutions démocratiques.

Les membres du Groupe de travail et les chercheurs ont accompli leurs tâches avec enthousiasme. Leur propre expérience du corps professoral et de l'administration ainsi que leurs formations très diversifiées furent un atout majeur pour leurs travaux qui se sont concrétisés par l'élaboration de lignes directrices et de questionnaires pour tous ceux qui vont mener les enquêtes sur le

terrain – terrain certes riche, différent, toujours en évolution et parfois difficile.

Les étudiants issus de groupes cibles ne sont pas les seules sources d'information pour les chercheurs. Des représentants du corps professoral et de l'administration des établissements d'enseignement supérieur, sans oublier les représentants de la communauté locale, y participent aussi. L'enquête elle-même est axée sur l'interaction étroite entre l'université et la société à travers le schéma triangulaire «campus – collectivité locale – société (au sens large)». Mais le travail des chercheurs ne s'arrêtera pas là. Ils procéderont par la suite à une analyse approfondie de leur travail sur le terrain, dont les résultats définitifs verront le jour.

«Nous avons voulu placer les établissements d'enseignement supérieur au cœur de notre projet, affirme le Professeur Daxner, dans le but de les transformer en de vrais laboratoires de la démocratie.... Ils deviennent dans notre projet des «sites» de la citoyenneté et *pour* la citoyenneté».

Le site d'une université comporte dans le projet deux principales dimensions: la première est liée à la région dont elle tire ses ressources, ses étudiants, ses services, et ses résidences. La deuxième est plutôt liée à la définition qu'en donnent les membres de l'université et les personnes qui font partie de son environnement «proche».

Alors que la notion de citoyenneté, qui est devenue ces dernières années une composante inséparable des développements démocratiques sur l'ensemble du continent européen, reste plutôt liée à la capacité des établissements d'enseignement supérieur à former des citoyens responsables, les enquêtes vont en évaluer leur efficacité. Elles seront centrées, non seulement, sur la manière d'enseigner, de mettre en pratique les responsabilités et les droits démocratiques ainsi que le moyen de les respecter et de les faire respecter, mais également sur les progrès de la démocratie

et les méthodes pour améliorer le fonctionnement des démocraties en Europe.

D'ailleurs les politiques européens du plus haut niveau ont accordé une haute priorité à l'éducation à la citoyenneté démocratique lors du Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe en 1997. Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères des Etats membres, réunis à Budapest en mai 1999 à l'occasion du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe, ont adopté une Déclaration et un Programme sur l'Education à la Citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens.

Le même cas de figure outre Atlantique. Depuis quelques années le thème de la citoyenneté et de la responsabilité civique préoccupe les milieux universitaires américains qui ont lancé différents projets et initiatives. Parmi les plus récents on pourrait mentionner la Déclaration de Wingspread relative à la redéfinition de la mission civique de l'université américaine, adoptée en décembre 1998 et la Déclaration adoptée par environ 300 établissements d'enseignement supérieur lors du Aspen Institute Presidents' Leadership Colloquium en juin 1999.

Un projet identique à celui du Conseil de l'Europe se déroule actuellement dans 15 institutions d'enseignement supérieur des Etats-Unis. En effet, l'un des traits novateurs du projet est précisément l'instauration de liens étroits de coopération avec la communauté universitaire des Etats-Unis. Invités aux réunions préparatoires du projet, les représentants de la communauté universitaire américaine, considèrent avec optimisme le lancement d'un projet commun de grande échelle avec la participation d'environ 250 institutions européennes et américaines. ■

Contact:

Villano Qiriazzi

Tel.: + 33 3 88 41 36 24

E-mail: villano.qiriazzi@coe.int

La Déclaration de Budapest (Europe)

Le concept d'éducation à la citoyenneté démocratique a véritablement été développé dans la Déclaration de Budapest pour une Grande Europe sans clivages et notamment dans le programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens.

Elle a été adoptée à l'occasion du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe (mai 1999). Cette déclaration et ce programme serviront désormais de fondement aux travaux futurs de l'Organisation dans ce domaine. Rappelons, à cet égard, qu'entre autres, la Déclaration de Budapest:

- a. affirme le rôle fondamental de l'éducation dans la promotion de la participation active de tous à la vie démocratique à tous les niveaux;
- b. souligne, dans le programme proprement dit, l'importance, notamment, de l'apprentissage de la démocratie dans la vie scolaire et universitaire, en particulier la participation à la prise de décisions et à la vie associative des élèves, des étudiants et des enseignants;
- c. souligne également la nécessité de conclure des partenariats entre établissements d'enseignement, collectivités locales, organisations non gouvernementales et instances politiques;
- d. définit les activités principales du programme comme étant l'élaboration de politiques, la recherche et la collecte de données, enfin, les actions de formation et de sensibilisation;
- e. met l'accent, sous la rubrique relative à l'élaboration de politiques, sur la nécessité d'élaborer des principes directeurs et des recommandations en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens en vue de leur présentation à la prochaine session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education (Cracovie, 15-17 octobre 2000);
- f. souligne, sous la rubrique relative à la recherche et à la collecte de données, la recherche-action, l'examen des faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique ainsi que la collecte et l'évaluation d'exemples de bonne pratique.

La déclaration de Wingspread (Etats-Unis)

Aux Etats-Unis, l'intérêt porté par la communauté universitaire à ces questions s'est récemment manifesté par l'adoption de la Déclaration de Wingspread relative à la redéfinition de la mission civique de l'université américaine. Entre autres éléments, cette déclaration:

- a. définit l'engagement civique comme l'un des traits essentiels d'une société démocratique;
- b. propose des stratégies pour une redéfinition de la mission civique de l'université de recherche américaine;
- c. exprime la conviction «que l'un des aspects essentiels de la mission de recherche de l'université américaine est de former les étudiants à l'engagement citoyen en leur donnant de multiples occasions de participer à des activités liées à la citoyenneté»;
- d. souligne le fait que les activités organisées sur le campus et en dehors constituent pour les étudiants autant de possibilités de participer à des projets communautaires;
- e. affirme l'importance du rôle des étudiants dans l'émergence et l'épanouissement d'une authentique culture publique faite d'échanges et de débats contradictoires sur le sens de leur apprentissage, de leur travail et de l'université en général;
- f. insiste sur le rôle des membres du corps professoral dans l'instauration, au sein de leur université, d'une culture publique vivante qui recueille à la fois leur participation et leur engagement en sa faveur;
- g. encourage les membres du corps professoral à faire des «recherches d'intérêt public» et à faire porter leurs travaux sur les problèmes actuels de la société;
- h. encourage les présidents d'université à affirmer avec clarté et conviction les missions publiques de leurs établissements;
- i. souligne la nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur de définir des politiques d'admission et des modes de financement dictés par le souci d'accueillir un public diversifié (se reporter, à cet égard, aux préoccupations exprimées par le CC-HER dans ses projets sur l'accès à l'enseignement supérieur et l'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale);
- j. encourage enfin les «parties prenantes» des établissements à donner aux travaux menés au sein de l'institution universitaire en général une dimension qui mette en valeur la mission civique de l'université (dans les pays européens, ces «parties prenantes» sont également, des gouvernements).

La déclaration du 4 juillet 1999 sur la responsabilité civique de l'enseignement supérieur (Etats-Unis)

En adoptant la déclaration susmentionnée à l'issue du colloque déroulé du 29 juin au 1^{er} juillet 1999 à l'Institut Aspen (Etats-Unis), les présidents d'environ 300 universités américaines ont affirmé l'engagement de tous les secteurs de l'enseignement supérieur au Etats-Unis en faveur du développement des responsabilités civiques des établissements d'enseignement supérieur.

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur – leurs leaders, leurs étudiants, leur personnel enseignant et leurs administrateurs – constituent une force intellectuelle clé pour relever les défis de l'évolution de la société, la déclaration fait appel à:

- a. renouveler le rôle des établissements d'enseignement supérieur au service de la démocratie;
- b. encourager les étudiants à participer activement à des activités déroulées dans le cadre de leurs études ou non, et en étroite relation avec la communauté à travers;
- c. enseigner aux étudiants les connaissances et les valeurs en matière de démocratie, par la création d'occasions multiples à pratiquer et bénéficier des résultats du travail réel et très difficile du citoyen;
- d. influencer le savoir démocratique, les dispositions et les habitudes de tout ce qu'il y a de fondamental chez les étudiants et qu'ils transmettent au monde extérieur;
- e. aider les américains à comprendre les enjeux de la démocratie de leur pays et en premier lieu son caractère diversifié. Les établissements d'enseignement supérieur doivent explorer de nouvelles voies pour pouvoir réaliser la promesse de justice et dignité pour tous;
- f. rechercher de nouvelles formes de partenariat avec les leaders des communautés locales, et tout particulièrement avec les responsables de l'éducation élémentaire et secondaire.

La déclaration fait enfin appel à tous les signataires d'entreprendre des pas concrets par l'évaluation à l'intérieur de leurs propres établissements des activités en cours liées à la promotion de la responsabilité civique mais aussi par l'adoption de mesures en faveur de l'engagement civique des institutions qu'ils dirigent.

20^e Session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education

15-17 octobre 2000, Cracovie (Pologne)

Au moment où l'ensemble des systèmes éducatifs européens, malgré la grande diversité des situations nationales, font face à un ensemble de défis similaires, les ministres seront appelés à débattre du thème «Politiques éducatives pour la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale: enjeux et stratégies pour l'Europe».

En effet, étant donné l'accélération et l'imprévisibilité des changements dans les domaines économique, politique, technologique, social et culturel que connaît l'Europe dans son ensemble, il est important de préciser la contribution des politiques éducatives, non seulement au développement de la

citoyenneté démocratique et de façon plus générale aux défis posés à la cohésion sociale. Plus que par le passé, l'éducation doit désormais assurer un rôle de transfert de savoir et de valeurs, mais également de préparation à un avenir incertain.

Les ministres seront invités plus particulièrement à indiquer les priorités qui leur paraissent essentielles pour la coopération éducative au sein du Conseil de l'Europe dans les années à venir.

Les débats seront également consacrés à la discussion des résultats des projets terminés relatifs à l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'enseignement de l'histoire de l'Europe du 20^e siècle, les

politiques linguistiques dans une Europe multilingue et multiculturelle et le programme de réforme législative pour l'enseignement supérieur.

Ils discuteront également des actions entreprises par le Conseil de l'Europe et dans le cadre du Processus de Graz en Europe du Sud-Est. Enfin, les ministres auront des débats sur toute action de suivi à entreprendre quant à la déclaration adoptée lors de la Conférence de Stockholm sur l'enseignement de l'Holocauste. ■

Contact:

Jean-Pierre Titz

Tél.: +33(0)3 88 41 26 09

E-mail: jean-pierre.titz@coe.int

Un nouveau Directeur Général pour l'éducation, la culture, le patrimoine, la jeunesse, le sport et l'environnement



«Klaus Schumann,
Directeur Général
de la DG IV»

Depuis la mi-1999, le Conseil de l'Europe s'est engagé dans la mise en œuvre des conclusions et recommandations du rapport du Comité des Sages «Construire une grande Europe sans clivages». La conséquence en a été la restructuration du Secrétariat et une priorisation des activités de l'Organisation. Dans ce processus de réorganisation, une Direction Générale IV a été créée. Elle couvre l'ensemble des activités dans les domaines de l'Education, de la Culture, du Patrimoine, de la Jeunesse, du Sport et de l'Environnement.

A été nommé à la tête de la DG IV Klaus Schumann. Originaire de Fribourg

(Allemagne) il est au service du Conseil de l'Europe depuis 1974. Après des études de sciences économiques et sociales à Fribourg, Vienne et Cologne, Klaus Schumann fut assistant de recherche et chargé de cours à l'Institut de sciences politiques et des questions européennes à l'Université de Cologne tout en préparant sa thèse de doctorat sur le système politique de la Suisse (Das Regierungssystem der Schweiz). En 1970 il s'est engagé dans la coopération multilatérale euro-atlantique et paneuropéenne en rejoignant le Secrétariat de l'Assemblée de l'Atlantique Nord (Parlementaires de l'OTAN) à Bruxelles et le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 1974.

D'abord Secrétaire de la Commission Politique à l'Assemblée Parlementaire, puis Conseiller politique au Cabinet du Secrétaire Général, Secrétaire adjoint du Comité des Ministres, Directeur adjoint des affaires politiques et Chef des Relations Extérieures, il a été Directeur de Cabinet du Secrétaire

Général avant sa nomination à la DG IV en octobre 1999.

L'éducation, la culture et la préservation du patrimoine commun sont des éléments essentiels de la mission quotidienne du Conseil de l'Europe pour renforcer la connaissance, la compréhension et le respect de l'Autre comme base indispensable de toute construction européenne. Klaus Schumann est convaincu que la dimension de coordination, de continuité et de stabilité, développée par l'Organisation à travers les instances de sa Convention culturelle en complémentarité de sa structure unique de coopération dans le domaine de la jeunesse, présente une pierre angulaire dans la consolidation de la Nouvelle Grande Europe sans clivages.

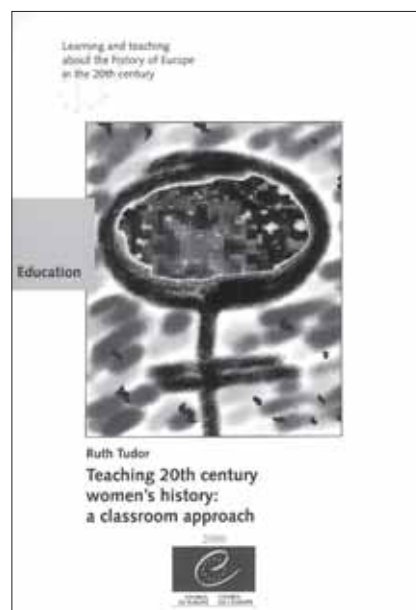
Il s'est engagé à développer les synergies et une stratégie d'ensemble pour faire ressortir davantage le caractère prioritaire des activités dont la DG IV assure la gestion. ■

Livres en bref



Language learning and working competences, 102 pages (uniquement en anglais) (ISBN 92-871-4323-4). Ce livre s'adresse à tous les enseignants qui s'investissent pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel des langues étrangères. Il relate les résultats des travaux effectués entre 1992 et 1994 dans les classes de langues à travers toute l'Europe.

Teaching 20th century women's history: a classroom approach, par Ruth Tudor avec les contributions d'Elena Osokina et Philip Ingram, 133 pages (disponible en anglais, version française en cours d'impression)



(ISBN 92-871-4304-8). Ce livre s'adresse aux écoles secondaires qui ont l'intention d'intégrer l'enseignement de l'histoire des femmes dans leurs cours actuels. Alors que, dans la pratique, beaucoup de systèmes scolaires européens ont déjà inclus ce sujet dans leurs programmes, il leur manque la matière pour l'enseigner.

Stratégies pour une éducation civique au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, guide méthodologique, 156 pages (uniquement disponible en français) (ISBN 92-871-4048-0). Ce guide méthodologique s'adresse aux enseignants du primaire et du secondaire. Sont étudiés la vie scolaire, les problèmes sociaux et les aspects politiques et juridiques de l'éducation civique avec la participation des écoliers. Ce guide, utile pour les enseignants à la recherche d'une façon créative d'enseigner, tient compte des différents niveaux d'enseignement et adapte l'étude des sujets à l'âge des écoliers.



Cultures, styles de vie des jeunes et citoyenneté, 114 pages (français et anglais) (ISBN 92-871-3984-9). Il s'agit d'un rapport sur un séminaire organisé à Budapest en 1998 qui a réuni les secteurs de l'éducation, de la culture et de la jeunesse. Ce séminaire a permis de développer la compréhension et les conditions d'une reconnaissance des jeunes en tant que citoyens d'une

société multiculturelle dans une Europe élargie. Quatre points clés y ont été discutés: visions de la société, attitudes et valeurs, communication et participation.

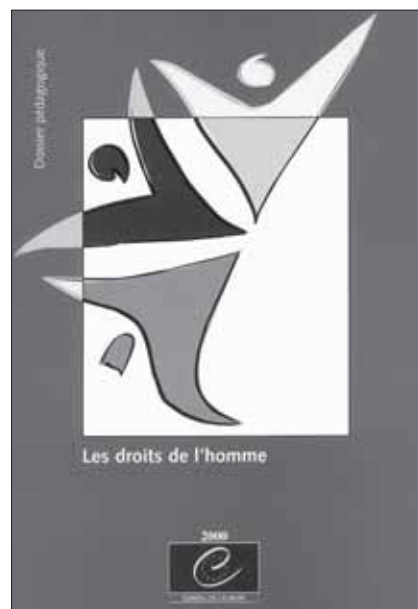


Prévenir la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme, par Christiane Perregaux, 133 pages (uniquement disponible en français) (ISBN 92-871-4046-4). Ce dossier pédagogique propose au corps enseignant une méthode de travail pour lutter contre la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.



Les droits de l'homme, par François Audigier et Guy Lagelée, 164 pages (uniquement disponible en français) (ISBN 92-871-4044-8). Ce guide,

destiné à l'enseignant et à l'écolier, a pour but de construire les connaissances sur les droits de l'homme dans les domaines juridiques et philosophiques liées à l'actualité et de donner des pistes leur mise en pratique. Ce guide propose des méthodes pour organiser les cours en ce sens.



Mémoire et citoyenneté: de l'espace au projet, 48 pages (français et anglais) (ISBN 92-871-3980-6). Il s'agit d'un rapport sur le séminaire organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et le Centre culturel européen de Delphes (25 - 27 septembre 1998) qui traite de trois thèmes: patrimoine et mémoire, éducation à la citoyenneté et patrimoine et citoyenneté. ■



Calendrier des manifestations

Septembre – décembre 2000

Septembre

8 - 12, Baku, Azerbaïdjan	Première réunion du groupe de travail sur le projet «Cadre juridique pour l'évaluation de la qualité de l'éducation»
11 - 12, Strasbourg	Réunion conjointe Comité de l'Education (CC-ED) et Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CC-HER) sur le thème «Apprendre et enseigner dans la société de la communication»
13 - 15, Kislovodsk, Fédération de Russie	Séminaire sur les «Nouvelles approches de l'enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires dans un contexte régional»
14 - 16, Strasbourg	Conférence finale sur l'éducation à la citoyenneté démocratique
18 - 19, Strasbourg	Comité de l'Education (CC-ED)
28 - 30, Athènes	Conférence sur «La formation continue et l'évaluation des enseignants d'histoire en Europe du Sud-Est»
30 - 3 octobre, Yerevan, Arménie	Première réunion du groupe de travail sur le projet «Cadre juridique pour l'évaluation de la qualité de l'éducation»

Octobre

1 - 3, Ghent, Ukraine	Deuxième réunion du groupe de travail sur les «politiques en matière d'éducation pour les minorités»
9 - 10, Yerevan, Arménie	Séminaire «Comment enseigner dans les écoles secondaires d'aujourd'hui des sujets controversés et sensibles dans le domaine de l'histoire»
9 - 10, Strasbourg	Réunion sur le document concernant les politiques linguistiques (suivi de la Conférence d'Innsbruck)
15 - 17, Cracovie	20 ^e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'éducation
19 - 21, Manchester	Séminaire pour les coordinateurs nationaux pour l'Année européenne des langues

25 - 27, Tokyo	Réunion d'historiens russes et japonais sur la préparation de nouveaux manuels d'histoire dans l'enseignement secondaire
25 - 28, Sèvres	Septième séminaire sur l'évaluation du projet pilote d'un portfolio européen des langues et élargissement du projet aux autres pays membres à compter de 2001 (Année européenne des langues)

Novembre

Date à fixer, Strasbourg	Deuxième réunion du Comité européen de validation pour le portfolio européen des langues
6 - 10, Donaueschingen	Séminaire de formation d'enseignants «Enseigner l'holocauste et l'histoire du génocide au 21 ^e siècle»
9 - 11, Ljubljana, Slovénie	Atelier sur les structures et les qualifications dans l'éducation tout au long de la vie
13 - 14, Tbilissi	Séminaire «Comment enseigner des sujets controversés et sensibles dans le domaine de l'histoire dans les écoles secondaires d'aujourd'hui»
23, Bruxelles	Réunion du Bureau ENIC et Conseil consultatif NARIC
24, Bruxelles	Réunion NARIC
30 - 1 ^{er} décembre, Cracovie, Pologne	Séminaire régional sur «l'Initiative de Tbilissi»

Décembre

4, Moscou	Réunion sur la future coopération avec la Fédération de Russie dans le cadre du programme sur «La réforme de l'enseignement de l'histoire»
11 - 12, Strasbourg	Réunion conjointe Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) et Comité de l'Education sur le thème de l'égalité et l'éducation (CC-ED)
16 - 20, Kyiv, Ukraine	Conférence finale du projet sur les «Politiques en matière d'éducation pour les minorités»

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse <http://culture.coe.int> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel. Tous les agents de la Direction de l'Education peuvent être contactés par fax (aux numéros +33 (0)3 88 41 27 88/27 06), par poste (c/o DG IV, Direction de l'Education, Conseil de l'Europe,

F - 67075 Strasbourg Cédex) ou par E-mail (prénom.nom@coe.int). Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions de l'Organisation: tél.+33 (0)3 88 41 25 81 fax+33 (0)3 88 41 39 10 e-mail: publishing@coe.int (website: <http://book.coe.int>) Les vues exprimées dans ce Bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du CDCC ni du Secrétariat.

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.

2000



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE